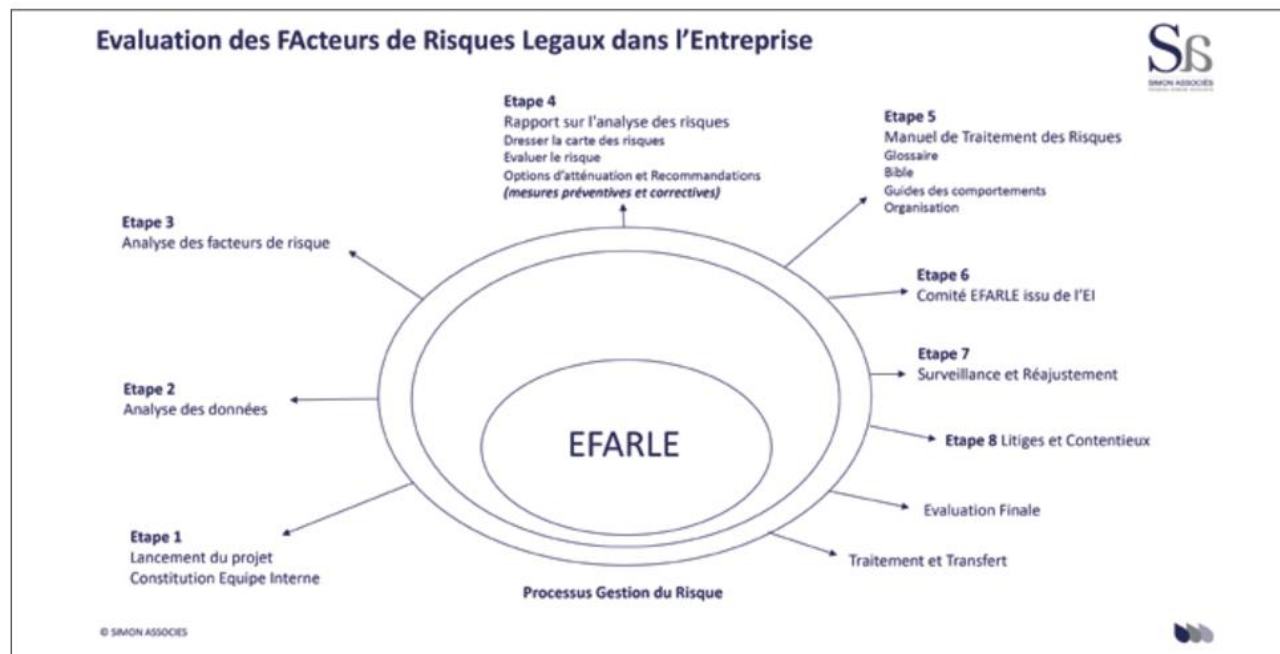


En étant intervenant aux côtés des spécialistes du risque interne et externe à l'entreprise cliente, de la prévention au contentieux, de la mise en œuvre de la compliance à celle du droit pénal des entreprises, (offensive comme défensive), bref : « de l'audit à l'audience », l'avocat spécialiste du risque, doit désormais être au centre du cercle dangereux du risque, notamment pénal.

C'est dans cet esprit d'analyse et de traitement global des dangers dans l'entreprise que Simon Associés

accompagne les organisations et leurs dirigeants dans le cadre d'une gestion du risque à 360°.

**David MARAIS Avocat Associé**  
**Jean-Charles SIMON, Avocat Associé**



## Compliance, responsabilité sociétale, éthique : une création de valeurs

Les sociétés se sont emparées de ces sujets. Cela a commencé doucement avant de faire boule de neige et de nos jours les termes compliance, responsabilité sociétale, développement durable sont souvent évoqués. L'article s'attache à positionner la compliance en rapport à l'évolution des entreprises, avec ses effets vertueux en matière digitale, sa composante responsabilité sociétale et développement durable avant d'aller à la parité et l'inclusion.

La compliance se situe dans un système où suite à la révolution industrielle, les sociétés ont été caractérisées par leur mode de travail, certaines étant pilotées avec paternalisme, d'autres soumises au taylorisme. Elles sont à l'heure actuelle souvent régies par la finance, parfois avec cotation en bourse, parfois en étant propriétés de fonds qui visent à optimiser la gestion. De même, les structures de professions libérales qui fonctionnaient il y a peu en termes de création de valeur intellectuelle sont fréquemment évaluées en termes de chiffre d'affaires.



Ceci est un constat, c'est arrivé vite et le mouvement s'est probablement accéléré avec l'avènement d'internet et son déploiement en ce début de troisième millénaire.

Il y a ainsi eu une évolution qui s'est traduite par une forte création de biens et services ainsi que plus de rendement humain facilité par des horaires de travail étendus avec certains êtres tendant au dépassement d'eux-mêmes. La loi du marché s'est également bien accommodée de la mondialisation qui a permis des produits à prix compétitif et conduit à la diversité. De nouveaux termes sont apparus dans le langage courant là où personne ou presque ne parlait robotisation, *blockchain*, intelligence artificielle il y a dix ans.

L'essor de la compliance et de la responsabilité sociétale s'inscrit dans ce contexte. Ainsi la compliance qui pouvait au départ être focalisée sur la mise en place de règles de concurrence s'est étoffée avec une réglementation accrue et changeante. Nous en avons un



exemple avec les données personnelles, spécifiquement les cookies car la régulation vient à nouveau d'évoluer dans un sens plus protecteur des êtres, notre accord ou refus étant demandé dès que nous allons sur un site internet, ce qui s'inscrit dans un cycle vertueux d'éducation. Certains pourront être rebutés par le fait d'aller d'un site à l'autre avec une formulation bien différente du choix à faire et par le temps nécessaire pour effectuer la sélection, cela devrait être passager car la CNIL a mis en demeure plusieurs sites de respecter la réglementation afin que le choix soit aisé. Il doit en tout cas maintenant être clair pour tous que nous avons de la chance d'avoir du contenu gratuit.

Nous voyons ainsi que l'essor de la réglementation est utile, car nous voguons vers un monde de spécialistes où d'un côté l'être a plus de connaissances, et de l'autre il est départi de sa compréhension de ce qui se passe autour de lui et de sa liberté de choix, si des freins ne sont pas mis. C'est en cela que les normes en matière de cookies aujourd'hui, d'intelligence artificielle demain avec le projet de réglementation de l'Union Européenne d'encadrer l'intelligence artificielle sont salutaires pour que l'individu reste maître d'avancées technologiques. Certains voudront peut-être pointer que la vieille Europe met des barrières au développement et que sa compétitivité risque d'être mise à mal, d'autres et c'est là la tendance en Europe soutiendront que c'est pour le bien des personnes et va dans le sens des libertés individuelles.

La compliance s'est aussi déplacée sur le terrain de la responsabilité sociétale des entreprises et il y a accélération du nombre d'intervenants à s'être emparé de ce concept et de celui de développement durable. Il y a peu de référentiels standards au niveau international en ce domaine. Nous avons bien sûr depuis l'an 2000 les dix principes du *Global Compact* qui sont d'application volontaire et mis en œuvre depuis longtemps par quelques-uns, ils ont été complétés en 2015 par les dix-sept objectifs de développement durable dits ODD qui sont à atteindre pour 2030 et seront ensuite remplacés par de nouveaux objectifs. Nous avons surtout car à caractère contraignant la Directive européenne de 2014 portant sur la publication d'informations non financières et la diversité pour les grandes entreprises, qui va bientôt être révisée et inclure plus de sociétés. Nous aurons également comme future norme pour l'Union Européenne le devoir de vigilance, déjà en place en France depuis 2018 pour les grandes entreprises avec en cascade des obligations pour leurs sous-traitants.

En droit interne nous avons aussi la faculté d'avoir une raison d'être pour les sociétés voulant officialiser leur objectif sociétal sur le long terme, en sus de leur activité économique. Il y a également les sociétés à mission qui s'accompagnent d'éléments de mesure ce qui revient à plus que du simplement déclaratif, avec un chemin à parcourir pour avoir un retour d'expérience complet et s'assurer d'un rapport harmonieux entre le chiffre d'affaires et la mission.

Engageons-nous maintenant dans la voie du développement durable où un élément notable est la décision du Conseil européen de décembre 2020 d'avoir d'ici 2030 une réduction de 55 % des gaz à effet de serre par rapport à 1990, ce qui va être suivi de négociations complexes au plan européen et d'une réglementation étoffée. Déjà des organisations et entreprises ont mis en

avant leurs actes pour démontrer leur engagement d'autant plus que de nombreux politiciens, sociétés, individus se retrouvent dans l'objectif de neutralité climatique pour 2050. Cela fait suite à l'attitude des Indiens d'Amérique qui eux réfléchissaient à l'impact que toute action aurait sur l'environnement avant de l'entreprendre, en sorte qu'il n'y ait pas de conséquence négative pour les sept générations à venir.

Ainsi, nous voyons bien que la règle tend à devenir hyper spécifique, qu'il y a une tendance à l'hyperspécialisation des êtres avec probablement une interdépendance accrue les uns aux autres. Plusieurs tentent d'apporter la solution à ceci en évoquant le besoin de formation constant et ce remède peut effectivement être bienvenu s'il est accompagné d'une solution en bout de chaîne pour éviter toute possible fracture sociale. Quoi qu'il en soit, c'est à nous de déterminer le sens dans lequel nous voulons voir le monde aller et nous avons d'autant plus de responsabilité qu'avec une population mondiale ayant plus que doublé en cinquante ans, nous prenons de la place sur la planète.

C'est dans ce cadre que nous avons mis en avant les concepts de parité et d'inclusion. La moitié de l'humanité, les femmes, était peu visible à certains postes et cela a rapidement changé, nous allons via la réglementation dans le sens de la parité à marche forcée, pour qu'elle intervienne avant les cent cinquante ans prévus en l'absence d'accélération poussée du mouvement. Certains incitent également à la parité dans l'intelligence artificielle pour que plus de femmes aillent dans ce chemin, ce qui permettrait également d'éviter les biais de genre.

Nous nous engageons aussi de manière générale dans la voie de la diversité et de l'inclusion pour que tous soient accueillis avec bienveillance, avec tous ceux depuis peu ou quelques décennies sur le territoire, tous handicapés, jeunes, femmes, seniors, et tous ceux présentant une différence ce qui est source de richesse. La jeune génération souhaite également un autre monde, fait de sens et certaines entreprises déploient ainsi leur marque employeur pour répondre aux aspirations des plus jeunes.

En conclusion, nous voyons bien que la compliance s'inscrit dans un mouvement visant à mettre en avant des valeurs positives pour les individus et la société. En cela, prise au sens large, elle est le reflet d'une société où l'humain est remis au centre avec toutes valeurs humaines et éthiques. La compliance est ainsi bien plus large qu'une de ses composantes à laquelle on la réduit souvent, à savoir la seule conformité incluant les métriques qui elle peut parfois être considérée comme une donnée critique.

La réglementation en Europe pousse vraiment à plus de valeurs et le monde bancaire va également dans ce sens, nous entendons parler finance durable depuis des années et les banques peuvent inciter les entreprises à aller à plus de valeurs sociétales. La compliance et l'éthique se montrent ainsi comme des déferlantes qui reflètent le changement de société et sont créatrices de valeurs et de solutions, et avec le temps il nous reviendra de trouver le juste équilibre entre l'économie d'un côté ainsi que la compliance et l'éthique de l'autre.

**Sophie René-Worms**  
**Directeur Juridique & Compliance Officer**